

Réf dossier : 2527
N° ordre de passage : 11
N° annuel : C2018_0216

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bois-Guillaume - Bilan de la mise à disposition - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme : approbation

Le Plan Local de la commune de Bois-Guillaume a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 17 janvier 2008, et modifiés les 17 juin 2009, 10 octobre 2016, modifié-simplifié les 18 décembre 2014 et 10 octobre 2016 et mis en compatibilité le 12 février 2018.

Par courrier en date du 14 décembre 2017 la commune de Bois-Guillaume a sollicité la Métropole afin que soit mise en œuvre une procédure de modification simplifiée n° 3 de son PLU, dans l'objectif de faire évoluer certaines règles, notamment celles concernant l'implantation des bâtiments par rapport au domaine public ou limites séparatives en zone UD, l'emprise au sol et les pourcentages d'espaces verts en zone UZ et celles de la zone NL concernant l'aspect des constructions.

Par arrêté du Président en date du 11 janvier 2018, la procédure de modification a été prescrite, selon les modalités précisées par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016.

Cette mise à disposition s'est déroulée du 28 février 2018 au 30 mars 2018, en mairie de Bois-Guillaume et à la Métropole Rouen Normandie, au 108, où des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations. Le dossier de modification-simplifiée était également mis en ligne sur le site internet de la Métropole.

Le projet de modification simplifiée n° 3 de la commune de Bois-Guillaume a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) et à Monsieur le Maire par courrier en date du 2 février 2018.

A l'issue de cette mise à disposition on relève un avis favorable de la CCI Rouen Métropole en date du 19 février 2018, un avis favorable de la Chambre d'Agriculture Seine-Maritime en date du 8 février 2018 et un avis du service Grand Cycle de l'Eau, SAGE, en date du 1^{er} mars 2018.

Seule une observation a été formulée dans les registres tenus à la disposition du public. Cependant, elle concerne une évolution des occupations du sol admises en zone Agricole, laquelle ne peut relever de la présente procédure de modification simplifiée.

Par conséquent, le bilan de la mise à disposition est tiré en précisant que le projet de modification simplifiée ne nécessite aucune adaptation et peut être approuvé tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mars 2016 précisant les modalités de mise à disposition du public des projets de modification-simplifiée de PLU et l'exposé des motifs,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-Guillaume par délibération du Conseil municipal en date du 17 janvier 2008, et modifiés les 17 juin 2009 et 10 octobre 2016, modifié-simplifié les 18 décembre 2014 et 10 octobre 2016 et mis en compatibilité le 12 février 2018,

Vu les avis rendus par les Personnes Publiques Associées,

Vu le bilan de la mise à disposition dressé ci-dessus,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- le projet de modification simplifiée n° 3 de la commune de Bois-Guillaume concerne l'évolution de certaines dispositions réglementaires,
- que les modalités de mise à disposition du public ont été précisées par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local de la commune de Bois-Guillaume a été notifié aux PPA et à Monsieur le Maire par courrier en date du 2 février 2018 et tenu à disposition du public du 28 février au 30 mars 2018 inclus,
- que le bilan de la mise à disposition n'implique aucune adaptation du projet,

Décide :

- après présentation du bilan, d'approuver le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local de la commune de Bois-Guillaume tel qu'annexé à la présente délibération.

Précise que :

- conformément aux articles L 153.23 et suivants du Code de l'urbanisme, le PLU modifié simplifié n° 3 de la commune de Bois-Guillaume sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération et du PLU approuvé à Madame la Préfète de Seine-Maritime,

- la présente délibération fera l'objet d'une annonce légale, d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Bois-Guillaume, et d'une publication au recueil des actes administratifs,

- la présente délibération sera transmises aux PPA et tenue à disposition du public durant un mois avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Bois-Guillaume.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 19h59, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h42, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h36, Mme BERCES (Bois-Guillaume) à partir de 18h10, M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h11, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h23, M. CORMAND (Canteleu), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h37, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h32, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18h23, M. DUBOC (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h25, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h10, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h16, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 19h34, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18h39, M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 19h40, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h53, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h16, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h14, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLER (Petit-Couronne) jusqu'à 19h08, Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h14, M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h59, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 19h59, Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h11, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) à partir de 18h13, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h09, Mme RAMBAUD (Rouen), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F.

(Petit-Quevilly) à partir de 18h13, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SPRIMONTI (Rouen) à partir de 18h15, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TAILLANDIER (La Bouille), Mme TIERCELIN (Boos) à partir de 18h13, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) à partir de 18h20, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 19h59, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville) par M. HEBERT, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON jusqu'à 19h59, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, M. COULOMBEL (Elbeuf) par Mme BUREL F., Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DEL SOLE (Yainville) par M. CALLAIS, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) par M. MOREAU jusqu'à 18h37, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par Mme GAYET, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme FOURNIER à partir de 18h39, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPONT (Jumièges) par M. SANCHEZ F., M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRENIER (Le Houllme) par M. DUPRAY, Mme KLEIN (Rouen) par Mme LALLIER, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 19h59, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BOULANGER, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme ARGELES (Rouen), M. BURES (Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOURET (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).